



# L'ECHO DES LANCIERS

## LE MOT DU MAIRE

### 2018, une année particulière ?

Si les amateurs de soleil ont été particulièrement gâtés cet été, c'est plutôt l'épisode de sécheresse qui restera le plus marquant car nous en voyons les conséquences aujourd'hui. Des fissures sont apparues sur les habitations et vous avez été nombreux à vous signaler en mairie dans l'espoir d'obtenir une reconnaissance de calamité puisque les assurances ne prennent généralement pas ces dommages en charge.

Le monde paysan a été durement touché aussi. Contraints d'entamer leurs stocks de fourrage d'hiver, les éleveurs ne savent comment ils vont pouvoir nourrir leur bétail jusqu'au printemps prochain et leur inquiétude est bien légitime dans le contexte de fragilité actuelle de cette profession.

Espérons que les uns et les autres seront entendus et soutenus.

2018 aura été également la dernière année de commémoration du centenaire de « la grande guerre » et, le 11 novembre dernier, un public large et de tous âges a participé à la cérémonie locale d'hommage à ceux qui se sont battus et qui sont morts injustement au « champ d'honneur ». Grâce au travail des historiens, chacun de nous peut se représenter la vie de ces hommes (paysans

et ruraux pour la plupart), les épreuves qu'ils ont endurées et leur inimaginable courage. Dommage que le Président de la République n'ait pas profité de l'occasion pour prononcer la réhabilitation de tous les fusillés pour l'exemple.

Cette année 2018 se termine sur d'autres combats qui rappellent un peu ceux d'un certain printemps de 1968. La hausse annoncée des taxes sur les carburants et combustibles a déchainé la colère des contribuables. Et cette colère est compréhensible dans nos territoires ruraux à l'agonie, dépouillés de leurs commerces et services publics, où l'on ne trouve plus de travail alors que les besoins sont si grands, notamment dans les secteurs de la santé et de la dépendance. Comment ne pas être en colère lorsque tant de citoyens n'ont qu'un emploi précaire et que certains « grands patrons », comme l'a encore montrée l'actualité récente, perçoivent des millions d'euros par an. C'est tout un modèle de société qui mérite d'être revu. Peut-être que le changement climatique qui nous menace tous, à l'échelle planétaire, aidera à l'émergence d'un nouveau monde plus juste et plus solidaire...

Très bonne année à toutes et à tous.

Gérard Vernis

---

## A NOTER SUR VOS AGENDAS

- Dimanche 6 janvier : Vœux du maire.
- Dimanche 27 janvier : Contes du Morvan et d'ailleurs (Amicale laïque).
- Samedi 9 février : Potée auvergnate du Comité des fêtes.
- Dimanche 17 février : Les Théâtres de la Burge (Amicale laïque).
- Samedi 2 mars : Concours de Tarot du Comité des fêtes (ouvert à tous).
- Vendredi 8 ou 15 mars (selon les conditions météo) : Carnaval de l'école maternelle (Amicale laïque).
- Dimanche 7 avril : Brocante de l'Amicale laïque.
- Lundi 22 avril : Chasse aux œufs du Comité des fêtes.
- Mercredi 8 mai : Conférence d'Adrien Bazin sur le bocage, les chênes en particulier.
- Mai 2019: Conférence avec Olivier Mathieu (thème et date non encore fixés) (Amicale laïque).
- Dimanche 2 juin : 3<sup>e</sup> randonnée de printemps (Amicale laïque).

## ÉTAT CIVIL

### Naissances :

- 19 novembre 2018 : Andréa THUILLEZ, fille de Vincent THUILLEZ et Maud CANCRE, domiciliés « 7, chemin de Rouère ».

Bienvenue au bébé et félicitations aux parents.

### Pacs :

- 26 octobre 2018 : Joanna PIKE et Michel MAZZONI, domiciliés « Les Guenneteries ».

Meilleurs vœux de bonheur.

### Décès :

- 19 août 2018 : Jean-Marie SILLY, domicilié « Le Champ Paris ».
  - 12 décembre 2018 : Claude Audoux, domicilié « La vigne des Quatre vents » - 3, route d'Ygrande.
- Nos plus sincères condoléances aux familles.

## SECRETARIAT DE MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

MARDI 11 DECEMBRE 2018 LA MONTAGNE

### FRANCHESSE

#### Aurélie Thourin dans un nouvel univers



**NOUVEAU CADRE.** Le coin secrétariat de mairie occupé par Aurélie Thourin, en présence d'Isabelle Ville et du maire de Franchesse, Gérard Vernis.

Depuis fin mai, la mairie était en travaux de restructuration.

Les locaux du secrétariat ont été divisés en deux services.

L'agence postale communale, qui fonctionnait jusqu'alors à la Poste, en face de l'église, a été rapatriée en mairie et constitue aujourd'hui le point d'accueil immédiat pour le public qui franchit le seuil de la maison commune.

Le secrétariat proprement dit occupe le bureau du maire d'autrefois, au fond de la salle du conseil municipal.

Ces transformations ont coïncidé avec le départ en retraite d'Isabelle Ville au

terme de trente-huit ans de bons et loyaux services : elle avait pris la suite de Paul Bertin, instituteur et secrétaire de mairie, en août 1980.

Aurélie Thourin, précédemment affectée, depuis dix ans, au service des ressources humaines de la communauté d'agglomération de Moulins, lui a succédé en juin dernier. Aurélie Thourin demeure à Bourbon-l'Archambault, où elle élève trois enfants au côté de Jérôme Lami, employé municipal. ■

**Pratique.** La mairie est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h 45 à 11 h 15 (côté agence postale) et de 14 heures à 16 h 30 (côté mairie) et le samedi matin, de 8 h 45 à 11 h 15.

## RESULTATS DU CONCOURS 2018 DES MAISONS ET FERMES FLEURIES

Nom	Adresse	Cat. *	Class.
THUARD Thérèse	le Pré de la Croix d'Or	1	1
DESURIER Paulette	22, Fbg de la Madeleine	1	2
VALNON Chantal	1, la Palissade	1	3
MIGNIEN Gislaine	Les Drugnauds	1	4
YONNET René et Camille	21, rue des Lanciers	1	4
GOVIGNON Roland	Le Champ de la Grange	1	6
DIAT Carine	La Rougeasse	1	7
MEUNIER Sylviane	Le Village	1	8
CANCRE Julie	Le Coq	1	9
COLLIN Nicole	27, rue des lanciers	2	1
SIGNORET Didier	1, rue des Fossés	2	2
DESAMAIS Nicole	7, pl. Marguerite Chanier	2	3
PRIEUR Christine	Les Quatre-Vents	2	3
AUDOUX Patricia	1, route d'Ygrande	2	5
RABET Monique	Marchandière	7	1
VALNON Jacqueline	Les Regnaults	7	2

\* **Catégories :** 1 - Maison indiv. avec jardin ou cour ; 2 - maison avec possibilité réduite de fleuriss. ; 7 - ferme fleurie .

## DEGATS DUS A LA SECHERESSE

En vue d'engager une procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, liée à la sécheresse observée cet été, toutes les personnes ayant constaté des dégâts récents sur leur habitation sont invitées à **se faire connaître en mairie**, dans les meilleurs délais.

## MOINS DE PESTICIDES : FRANCHESSE MONTRE L'EXEMPLE



Les **pesticides**, ou **produits phytosanitaires**, sont destinés à maîtriser ou à détruire les végétaux (herbicides), champignons (fongicides) ou animaux indésirables (insecticides, raticides, ...).

Issus de l'industrie chimique ou d'origine naturelle, ils sont aujourd'hui utilisés par de nombreux acteurs : les agriculteurs, les gestionnaires des voies de communication, les collectivités territoriales et les particuliers.

### Des risques pour la santé et pour l'environnement

Bien que très largement répandue, l'utilisation de pesticides n'est cependant pas anodine : si ces produits permettent d'éliminer des organismes vivants, ils peuvent aussi être néfastes pour la **santé humaine**, notamment en cas de mauvaise utilisation ou d'exposition prolongée : augmentation du risque de cancer, troubles de la reproduction et du développement, troubles neurologiques, perturbations endocriniennes...

L'application de pesticides présente également des conséquences non voulues sur la **biodiversité** : elle peut entraîner la mort d'espèces animales ou végétales non visées.

Par ailleurs, les pesticides sont un facteur de dégradation de la **qualité de l'eau**. Utilisés en milieu urbain, ils se retrouvent rapidement dans les milieux aquatiques : les produits ruissellent sur les surfaces imperméables et rejoignent les rivières, via le réseau d'eaux pluviales. Or il suffit de quelques gouttes de pesticide pour polluer un cours d'eau !!

Les collectivités et les particuliers utilisent des pesticides, et ils contribuent aussi à la pollution des eaux en Auvergne. Il est urgent que chacun d'entre nous s'interroge sur ses pratiques, et mette en œuvre des méthodes alternatives !

### C'est pourquoi la commune montre l'exemple et s'engage

La commune de Franchesse est entrée dans une démarche d'amélioration de ses pratiques de désherbage, **en signant en 2011 la charte d'entretien des espaces publics**. Cette charte propose trois niveaux d'engagement :

- niveau 1 : traiter mieux
- niveau 2 : traiter moins
- niveau 3 : ne plus traiter chimiquement.

### Franchesse s'est engagée tout dernièrement au niveau 2.



Dans ce cadre, la collectivité est accompagnée par la FREDON Auvergne, qui a réalisé un diagnostic des pratiques de désherbage, et a proposé des actions pour atteindre les objectifs.

Gilles Villatte, agent technique, a reçu une formation pour sécuriser au maximum l'application de produits phytosanitaires (choix des produits les plus adaptés, calcul correct des doses, aménagements à mettre en place sur différents sites de la commune pour réduire voire supprimer les passages de désherbants chimiques).

## Des méthodes alternatives d'aménagement et d'entretien des espaces publics sont mises en place :

- Fleurissement des pieds de mur
- Végétation spontanée puis tonte, débroussailluse et/ou binette
- Balayage des trottoirs
- Herse de prairie ....

## Un effort particulier, sous forme d'essais dans un premier temps, sera fait dans le cimetière :

- Engazonnement de certains espaces, de certaines allées
- Fleurissement de quelques tombes
- Plantation de vivaces en pied de mur
- Plantation de sédum et lierres dans les espaces réduits entre deux rangées de tombes

## Et vous, comment participer à l'opération ?

... En acceptant davantage la présence de végétation spontanée **dans votre commune**

Les techniques alternatives et la mise en place de nouveaux aménagements peuvent entraîner la présence de davantage de végétation spontanée. Mais cela n'est pas synonyme de laisser-aller. C'est plutôt le signe d'une moindre utilisation de produits chimiques dans les espaces publics. Les herbes folles doivent retrouver une place maîtrisée dans le paysage urbain !

... En apprenant à vous passer de pesticides **dans votre jardin**

Pour vous aider, des jardinerie se sont engagées à communiquer sur les **méthodes** de jardinage au naturel :

- **Fiches conseil** disponibles dans les points de vente signataires ou téléchargeables gratuitement sur le site Internet [www.mieux-jardiner.fr](http://www.mieux-jardiner.fr)
- « **Guide pour jardiner + nature** » élaboré par le Ministère du développement durable, téléchargeable gratuitement sur le site Internet [www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-pour-jardiner-plus-nature.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-pour-jardiner-plus-nature.html)
- **Plateforme Internet d'échanges et d'information** sur le jardinage au naturel : [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)
- **Lettre d'information gratuite, l' « Echo des Jardins »** : consultation et inscription sur [www.mieux-jardiner.fr](http://www.mieux-jardiner.fr) en « Auvergne ».

La commune fait évoluer ses pratiques d'entretien, pour préserver votre santé et l'environnement

# Favorisons la Biodiversité

Le passage moins fréquent de la tondeuse c'est :

- limiter l'installation des herbes indésirables,
- laisser fleurir la végétation, et ainsi favoriser la présence des insectes pollinisateurs,
- donner à cet espace un aspect plus sauvage, plus naturel, plus en accord avec son environnement immédiat.

Ensemble, réduisons les pesticides

La commune fait évoluer ses pratiques d'entretien, pour préserver votre santé et l'environnement

# Nouveaux modes d'entretien et d'aménagement

Des désherbants chimiques ont été beaucoup utilisés dans notre cimetière.

Aujourd'hui, nous testons de nouveaux modes d'entretien et d'aménagement pour en réduire l'utilisation : **aménagement des inter-tombes à l'aide d'un fleurissement.**

Nous vous remercions pour votre compréhension !

Ensemble, réduisons les pesticides

La commune fait évoluer ses pratiques d'entretien, pour préserver votre santé et l'environnement

# Végétaliser au lieu de désherber !

Des désherbants chimiques ont été beaucoup utilisés pour entretenir les surfaces de la commune.

Aujourd'hui, nous testons de nouveaux modes d'entretien et d'aménagement pour en réduire l'utilisation : **la végétalisation de cet espace, à l'aide d'un gazon spécifique pour ce type de site, permet de ne plus utiliser de désherbant chimique.**

Cet espace sera désormais tondu.

Nous vous remercions pour votre compréhension !

Ensemble, réduisons les pesticides

La commune fait évoluer ses pratiques d'entretien, pour préserver l'environnement

# Zone de test : Tombe Fleurie

Des désherbants chimiques ont été beaucoup utilisés dans notre cimetière.

Aujourd'hui, nous testons des aménagements pour en réduire l'utilisation.

Nous vous remercions pour votre compréhension !

Ensemble, réduisons les pesticides

### Maison de Services au Public (MSAP) située au Montet

Véritable relais local, la MSAP accompagne chacun d'entre nous ponctuellement ou de manière plus régulière. Demander des subventions pour effectuer des travaux dans votre logement, remplir un dossier pour obtenir une carte grise, payer ses impôts, faire ses déclarations CAF ou Pôle Emploi, ... Pour réaliser toutes ces **démarches un peu casse-tête**, n'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès de Gérard GILSON qui vous accompagnera, en toute confidentialité.

Gérald GILSON – Communauté de communes – place du 8 mai – 03240 LE MONTET.

Tél. 04 70 47 37 76 ou courriel [g.gilson@ccbb.fr](mailto:g.gilson@ccbb.fr)

Ouverture du lundi au jeudi : 9h00-12h00 / 14h00 – 18h00.

Le vendredi : 9h00-12h00 - Fermé au public l'après-midi.

Ouverture le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois : 9h00-12h00.

### Du matériel à disposition des associations et des communes

Vous êtes une association ou une commune et vous souhaitez organiser une manifestation. La Communauté de communes met à disposition gratuitement de nombreux matériels : une dizaine de **barnums** (de 13 à 300 m<sup>2</sup>), deux **véhicules 9 places** dont un avec une remorque, **podium** sur plateforme roulante de près de 60 m<sup>2</sup>, **praticables, sono, vidéoprojecteurs, plateaux repas, ...**

Les modalités et la réservation du matériel s'effectuent auprès de Gérard GILSON

### Des services pour les associations et les communes du bocage bourbonnais

La Communauté de communes propose aux associations et mairies un service de **reprographie** à prix très modique. L'association prend contact avec la Comcom', apporte son support à photocopier (si possible sous format numérique), ainsi que son papier. Attention, les agents communautaires n'effectuent aucune modification des documents transmis, il est donc essentiel que le support soit prêt à être imprimé, dans un format non modifiable.

Par ailleurs, pensez à prendre rendez-vous, ce service est très sollicité et il ne n'est pas toujours possible d'effectuer les impressions le jour même, n'attendez pas la dernière minute !

Ce service est disponible sur les sites de Bourbon l'Archambault et du Montet.

### Des outils économiques pour les télétravailleurs et les entreprises du territoire

Pour les personnes souhaitant exercer leur activité en télétravail, un **télécentre** situé au Montet permet d'accueillir des salariés ou des travailleurs indépendants. Des cellules artisanales sont à louer dans un **gîte d'entreprises** situé à Bourbon l'Archambault. Pour tout renseignement, contacter Elodie PREVAILT par courriel [e.prevailt@ccbb.fr](mailto:e.prevailt@ccbb.fr) ou au 0470671189

---

## FRELON ASIATIQUE

A l'initiative des organismes professionnels apicoles et de la FREDON Auvergne, un plan d'action visant à lutter contre le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) a été élaboré. Soutenu financièrement par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, ce programme est construit autour d'un dispositif de surveillance visant à établir une cartographie de la répartition du frelon asiatique qui nous permettra de suivre son expansion sur notre territoire. Par ailleurs, il projette l'encadrement et l'accompagnement des actions de lutte, notamment la destruction des nids de frelon asiatique.

En cas de suspicion de présence du frelon asiatique

vous pouvez vous tourner vers la FREDON Auvergne. La Cellule Frelon asiatique de la FREDON Auvergne - Site de Marmilhat - 83 av. de l'Europe - 63370 LEMPDES - Tél : 04 73 42 16 29.

## ELECTIONS EN 2019

Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 États membres de l'Union européenne entre le 23 et le 26 mai 2019. En France, elles auront lieu le **dimanche 26 mai 2019**.

Ces élections vont permettre de désigner les 79 représentants de la France au Parlement européen pour les cinq années à venir. Les députés européens sont élus au suffrage universel direct depuis 1979.

## COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

L'année 2019 sera une année de changements pour la collecte des corps creux (bouteilles en plastique, briques alimentaires, boîtes et emballages métalliques) et corps plats, (papiers et cartonnets). En effet, le SICTOM de Cérilly a répondu à un appel à projet de CITEO (mariage entre Eco Emballage et Eco Folio) sur l'extension des consignes de tri, toutes les collectivités du département de l'Allier ont été retenues, dont le SICTOM de Cérilly.

La mise en place de cette extension correspondra avec l'ouverture du **nouveau centre de tri** de Chézy, actuellement en construction (ouverture au 1<sup>er</sup> mai 2019).

**Ce qui va changer** : Les points d'apports volontaires vont être supprimés pour les corps creux et les corps plats, seules les colonnes pour le verre resteront et seront intensifiées. Pour remplacer ces colonnes, le SICTOM va mettre en place des **bacs à couvercles jaunes** aux points de regroupements à côté des bacs actuellement en place pour les ordures ménagères ainsi que chez les particuliers qui sont collectés au porte à porte ; dans ces bacs on pourra y déposer en mélange les corps creux et plats, le nouveau centre de tri étant équipé de dispositifs des plus performants pour effectuer le tri.

Cette mise en place est nécessaire. En effet, les colonnes en place permettent de collecter 8 kg par habitant et par an. Le nouveau dispositif permettra de **doubler les tonnages de collectes** soit 16 kg par habitant. Les collectivités qui ont mis en place ce système arrivent à ce résultat dans le département de l'Allier et dans d'autres départements limitrophes qui ont la même densité de population que la nôtre dans la même configuration rurale. L'extension des consignes de tri concernera tous les emballages en plastique.

Pour l'information de ces nouvelles consignes, une importante **campagne de communication** va être mise en place au niveau départemental : affichage, *Reflét d'Allier*, lettre à chaque foyer, presse, radios locales.

Concernant les bacs jaunes, l'**enjeu** est important : plus le SICTOM collectera d'emballages, plus il percevra d'aides de CITEO.

La collecte sera effectuée par le personnel du SICTOM. L'investissement (camion et bacs jaunes) est important mais absolument nécessaire pour le recyclage de tous ces emballages et pour préserver notre environnement.

**Changement des tournées 2019** : Au 1<sup>er</sup> mai 2019, campagnes et bourgs passeront à un ramassage par semaine (une semaine les ordures ménagères et l'autre les bacs jaunes).

## BOITE A LIVRES

L'Amicale laïque de Franchesse met en place une boîte à livres, sous les fenêtres de la cantine, à l'école de Franchesse.

Quel est le principe de la boîte à livres? Je prends un livre, je le lis et je le remets dans la boîte. Ou bien, je prends un livre, je le lis, je le garde et j'en mets un autre. Les livres circulent... Les boîtes à livres fleurissent dans un nombre croissant de villes et villages.

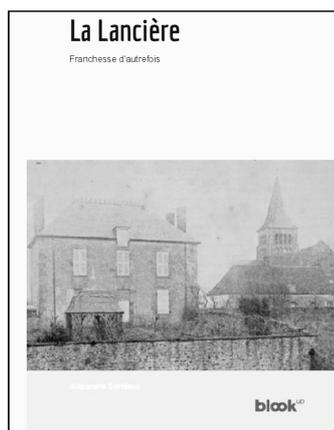
Dans cette boîte, on trouve des romans, des ouvrages scientifiques, des récits pour les adultes, et des livres pour les enfants, auxquels nous souhaitons un grand bonheur dans la lecture.

Cette boîte a été réalisée par les élèves du pôle industriel et artistique du lycée Jean Monnet à Yzeure.

Alors... lorsque vous passez près de l'école, soulevez le couvercle!

## HISTOIRE LOCALE

Le 3<sup>e</sup> opuscule du blog d'Alexandre Cornieux, version livre, est disponible au prix de 32 €, frais de port 6,30 € inclus. Cet ouvrage de 117 pages regroupe 29 articles ayant trait à Franchesse.



Pour le commander, vous pouvez écrire à [03lanciers@gmail.com](mailto:03lanciers@gmail.com) ou le commander directement auprès d'Alexandre Cornieux.

## FAITES ENLEVER GRATUITEMENT VOTRE VEHICULE EN FIN DE VIE

Conformément à la réglementation en vigueur, tout véhicule hors d'usage (VHU) doit faire l'objet d'une prise en charge par un centre agréé pour permettre de le dépolluer, de le démonter et de le recycler. Sont concernés les voitures particulières, les utilitaires de moins de 3,5 tonnes et les cyclomoteurs à trois roues. N7 Auto pièces est agréé par la préfecture pour prendre en charge gratuitement ces véhicules (complets) et délivrer à leurs propriétaires les certificats de destruction.

Contact : N7 Auto pièces – 124, route de Lyon – 03400 Yzeure – 04 70 20 94 47

## COLLECTE DE GRAINES ET VIVACES

Dans le cadre de la démarche Zéro Phyto (voir article page 3), nous recherchons des graines de fleurs et vivaces pour semer et planter en pieds de mur au printemps 2019. C'est avec plaisir que nous recueillerons vos dons. Contacts : Pierrette Popy au 06 19 67 02 58 ou Isabelle Désurier Lafleurriel au 06 84 30 38 43. Merci

## IMPOT A LA SOURCE

La Direction départementale des Finances publiques de l'Allier vous informe de la mise en place d'un dispositif d'accueil sur rendez-vous dans le cadre de la prochaine application du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Les usagers qui souhaiteront obtenir des **renseignements d'ordre général** peuvent être reçus chaque jeudi, sur rendez-vous uniquement, par la direction départementale des Finances publiques de l'Allier à Moulins. La prise de rendez-vous s'effectue en appelant le 04 70 35 12 35.

Les contribuables qui souhaitent évoquer une **question particulière** concernant leur situation fiscale devront s'adresser au service des impôts des particuliers dont ils relèvent. Les services des impôts des particuliers vous accueillent sur RDV et aux horaires spécifiés ci-dessous :

Service des impôts des particuliers de Moulins - 14 rue Aristide Briand - 03405 YZEURE – Cedex  
Tél : 04 70 48 29 00. Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00

Toutes les précisions sur le prélèvement à la source sur <https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source>

## 116 006 : LE NOUVEAU NUMERO D'AIDE AUX VICTIMES

Victimes d'un chauffard, d'une escroquerie sur internet, de propos racistes, de violence... Appelez le 116 006, le nouveau numéro d'aide aux victimes, gratuit et ouvert 7 jours sur 7 de 9h00 à 19h00. Cette porte d'entrée unique pour toutes les victimes, proches et témoins directs remplace l'ancien « 08Victimes ». Cette plateforme téléphonique s'adresse aux victimes d'infractions (vols, agressions...) mais aussi aux victimes d'accidents de la route, d'événements collectifs, d'attentats ou de catastrophes naturelles. Dans le respect de l'anonymat de l'appelant, ce dispositif écoute et dirige les victimes vers les réseaux associatifs d'aide aux victimes et les services spécialisés.

France Victimes met également à disposition du public un courriel : [victimes@france-victimes.fr](mailto:victimes@france-victimes.fr)

## DOSSIER MEDICAL PARTAGE : LA MEMOIRE DE VOTRE SANTE

3 minutes pour l'ouvrir, gratuit et confidentiel... le Dossier médical partagé conserve et sécurise vos informations de santé, surtout celles que vous risquez d'oublier.

Le Dossier médical partagé (DMP) est un service proposé par l'Assurance maladie. Il vous permet d'accéder à vos informations médicales, de les partager avec votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital.

### Partagez facilement vos informations de santé avec les professionnels de santé que vous consultez

Avec le DMP, la transmission de vos antécédents médicaux est simplifiée et les examens ou prescriptions inutiles sont évités.

En effet, toutes les informations utiles à une prise en charge médicale y figurent : vos antécédents, vos allergies éventuelles, les médicaments que vous prenez, vos compte-rendu d'hospitalisation et de consultation, vos résultats d'examens comme les radios, etc. En cas d'urgence, le DMP permet aussi de joindre vos proches grâce aux coordonnées enregistrées à l'intérieur.

### Comment créer votre Dossier médical partagé ?

Plusieurs possibilités pour ouvrir son DMP :

- sur le site [www.dmp.fr](http://www.dmp.fr),
- à l'accueil de votre caisse primaire d'assurance maladie,
- chez le pharmacien,
- auprès d'un professionnel de santé ou d'un établissement de santé équipé.

Dans tous les cas, n'oubliez pas votre carte Vitale, elle est indispensable pour la création.

Une fois votre DMP créé, vous pouvez :

- consulter vos données de santé : radios, résultats d'examens, analyses médicales...,
- ajouter des informations : personnes à contacter en cas d'urgence, réactions à des médicaments, etc.,
- gérer les accès à votre DMP : à part vous, seuls les professionnels de santé autorisés (votre médecin traitant, infirmier, pharmacien...) peuvent le consulter. Les informations contenues dans votre DMP sont personnelles et confidentielles. Elles relèvent du secret professionnel,
- être averti(e) par e-mail ou SMS : chaque fois qu'un document est déposé dans votre DMP ou qu'un professionnel de santé s'y connecte pour la première fois.

## ASSOCIATION LES DECIDEES

C'est avant tout une aventure humaine ouverte à tous.

Sous ce nom affichant de la détermination, il y a une association. Elle s'est constituée, en 2009, autour de mères de famille qui souhaitaient créer un magasin de jouets et de vêtements d'occasion pour les enfants. L'**adhésion** annuelle (une par famille) est de 5 euros.

Après 10 ans d'activités, grâce à l'investissement de nombreux habitants du secteur et de ses partenaires (la commune de Lurcy-Lévis, la Mutualité sociale agricole, le Conseil départemental de l'Allier, la Caisse d'allocations familiales, le Sictom, etc.), les activités se sont diversifiées. Il y en a désormais pour tous les âges et tous les goûts, chacun peut y trouver sa place.

Alors vous êtes les bienvenus :

– Dans les **locaux agréés Espace de Vie Sociale**, 9 et 11 rue du Docteur Vinatier 03320 Lurcy Lévis : rencontres parentalité, discussions à thèmes, espace cybercafé, boutique solidaire de jeux, matériel de puériculture, jouets vêtements d'occasion, jardin partagé, ateliers récup. et bricolage, dons d'urgence, etc.

– Au **Bistrot des familles**, espace estival (de fin juin à début septembre, tous les après-midis) de rencontres, d'échanges et d'activités installé en plein air l'été, à proximité de l'étang de Sézeaux à Lurcy Lévis.

– Au **réveillon solidaire** : ouvert à tous cette fête de la Saint Sylvestre a lieu tous les 31 décembre et permet de démarrer dignement l'année dans une ambiance digne d'un réveillon de grande qualité, jusqu'à l'aube!

Renseignements sur place, sur Facebook (Les Décidées), par mail (lesdecidees@gmail.com), Internet (www.lesdecidees.fr), au 09 80 58 43 57 ou au centre social du secteur, 04 70 67 91 35.

## CH'TITES CANAILLES

C'est après de nombreuses années de fonctionnement que l'on voit disparaître du territoire un mode de garde itinérant pour les enfants de 3 mois à 7 ans. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la halte-garderie « Les Ch'tites Canailles » ferme ses portes suite à une baisse de la fréquentation depuis 2017. Toutefois, le service Relais Assistants Maternels et Ludothèque, basés dans les locaux du multi-accueil de Bourbon, restent ouverts aux horaires habituels.

*Ont collaboré à l'élaboration de ce numéro :*

- Isabelle Désurrier-Lafleurriel,
- Vincent Lecocq,
- Aurélie Thourin,
- Gérard Vernis

---

## LES ANNEES EN 8 A FRANCHESSE : D'AUTRES ANNEES PARTICULIERES ?

---

En **1888**, le maire Monsieur Lacouture émet le vœu au classement dans le réseau d'intérêt commun des **chemins** de Franchesse à Coulevre, de Franchesse à Saint-Menoux et de Franchesse à Couzon.

Le Conseil autorise le maire à faire encadrer le **portrait de Monsieur Carnot**, Président de la République, et de le placer dans la salle de la mairie.

En **1898**, sur la proposition de Monsieur le Président, le Conseil municipal s'associe au vœu émis par le Conseil municipal de Bourbon pour que la **ligne ferrée de Bourges à Laugère** soit continuée jusqu'à Bourbon.

Le Conseil municipal vote qu'il soit pris des mesures nécessaires pour que les habitants jouissent des **deux puits**, à l'école des garçons et au presbytère.

En **1908**, sous la présidence de Monsieur Louis Jamet, le Conseil municipal décide par 7 voix contre 4 d'établir des **réverbères** dans le bourg de Franchesse.

Un vœu sur la transformation du **bureau de facteur-receveur** en un bureau de recette simple de plein exercice, le bureau prenant toujours plus d'importance, tant sous le support des lettres et des imprimés reçus et expédiés que sous le support des télégrammes.

**1918**. Réunion sous la présidence de Monsieur Auboiron (adjoint), Monsieur le maire Pierre Brizon étant excusé et sept conseillers étant mobilisés.

Le président présente au Conseil une pétition faite par les propriétaires et les cultivateurs de Franchesse qui demandent à être rattachés à la **commission de ravitaillement** de Moulins.

Le Conseil décide de la **réquisition de foin** sur une base de 25 kg à l'hectare ; cette quantité pourra être diminuée selon les offres faites par les particuliers.

Le président expose au Conseil municipal qu'il se trouve dans l'impossibilité de fournir les **25 bovins** demandés par le président de la commission.

Le Conseil municipal considère le chiffre de 25 bovins exagéré, décide qu'il sera fait appel aux cultivateurs, que, actuellement il faut des bovins pour ravitailler les pays libérés du joug allemand

et qu'il est du devoir de tout Français de faire un effort. Le Conseil décide de porter à la connaissance de Monsieur le Préfet qu'il est absolument impossible de trouver la quantité demandée.

En **1928**, sous la présidence de Monsieur Giraud, maire, le Conseil, considérant que l'**état de nos routes** s'aggrave de plus en plus chaque jour et, renouvelant le vœu exprimé dans sa délibération du 30 juin 1926, invite d'une façon pressante la Direction des Ponts et Chaussées à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour une réfection des routes de notre région.

En **1938**, le Conseil, sous la présidence de Monsieur Giraudet, maire, décide d'acquérir de Monsieur Barathon Gilbert un champ destiné à servir de **terrain de jeux pour les écoles**. Ce terrain, situé route de Limoise, a une superficie de 10 270 m<sup>2</sup>. Le Conseil autorise le maire à en faire l'achat moyennant la somme de 4500 francs (sur toute l'histoire de la création du terrain de sports, voir l'Echo des Lanciers n° 35).

En **1948**, sous la présidence de Monsieur Govignon, Monsieur le maire informe le Conseil municipal que Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France demande à la commune de porter à 2000 francs sa participation annuelle pour l'**entretien de l'église**, monument classé.

Le Conseil municipal décide que l'immeuble servant de **presbytère** sera loué à Monsieur l'abbé Montillon pour une période de neuf ans commençant le 11 novembre 1948 et finissant le 11 novembre 1957.

**1958**. Monsieur Govignon, maire. Le Conseil municipal donne un avis favorable à la demande de **sursis d'incorporation** formulé par le jeune Chaput Robert pour lui permettre de continuer ses études.

Un vœu : Le Conseil municipal proteste énergiquement contre l'**installation de rampes de lancement de missiles** sur le territoire français et invite les parlementaires de l'Allier à se prononcer contre cette installation.

Le Conseil municipal autorise le Maire à passer un marché de gré à gré avec Monsieur Genty Marcel, entrepreneur à Saint-Pierre Le Moutier pour la **construction de WC** à l'école des garçons, ainsi que pour la construction d'**un vestiaire** à la même école.

Le Conseil municipal décide de mettre en vente l'immeuble communal dit « **salle des fêtes** » et charge le Maire de prendre contact avec des acquéreurs éventuels.

**1968.** Monsieur Govignon, maire, préside la réunion su samedi 1<sup>er</sup> juin. Après deux semaines de **lutte pour les étudiants, enseignants et travailleurs**, constatant le refus du Gouvernement et du patronat de donner satisfaction à leurs justes revendications, le Conseil municipal :

- assure étudiants et ouvriers de son entière solidarité et leur apporte son soutien indéfectible jusqu'à ce que satisfaction leur soit donnée,
- après la décision du chef de l'Etat de rester en place et de maintenir son Gouvernement, proteste énergiquement contre cette décision,
- demande aux partis de gauche sans exclusive, de réaliser d'urgence les accords nécessaires en vue des élections législatives,
- les assure de son appui, insiste sur la nécessité d'un programme de Gouvernement préparé et adopté par tous les partis de gauche qui permettra d'assurer la relève d'un régime condamné par l'ensemble des travailleurs.

**1978.** Sous la présidence de Monsieur Roger Ray, le Conseil municipal décide de procéder à l'**élagage des platanes** de la place de la mairie.

Suite à la demande des PTT, le Conseil municipal décide de mettre à l'étude la **construction d'un bureau de Poste** avec logement.

Le Conseil approuve le dossier des **travaux d'assainissement** du bourg (la 2<sup>e</sup> tranche).

Le Conseil donne un avis favorable à l'installation d'une **cabine téléphonique** publique au bourg.

**1988.** Sous la présidence de Madame Marguerite Chanier, le Conseil municipal sollicite l'octroi d'une subvention départementale pour la deuxième tranche des travaux d'aménagement du **bureau de Poste**.

Madame la maire expose que le **Comité des fêtes** se trouve ne pas avoir d'existence légale et qu'il convient donc de le réorganiser sous une forme différente. Après avoir délibéré, le Conseil préfère confier l'organisation des fêtes à un comité indépendant constitué en association déclarée de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Pour encourager les joueurs de l'**Association sportive de Franchesse** et les féliciter de leur brillant comportement durant la saison de jeu de 1988, les membres du Conseil décident

d'organiser en leur honneur une réception amicale.

Le Conseil décide de faire l'acquisition de deux parcelles appartenant à Monsieur Giraudet aux lieux-dits « Les Tutelles » et « Champ Giraud » pour l'aménagement d'un **nouveau stade** et d'une **lagune**.

**1998.** Sous la présidence de Monsieur Jean Verdier, le Conseil municipal approuve l'avant-projet des travaux d'**éclairage de l'église** et de l'**éclairage public** et décide d'en confier la réalisation au SIEGA.

Le Conseil autorise Monsieur le maire à passer commande d'un **nouveau tracteur** de marque Renault à la société Agrimarché moulois.

**2008.** Madame Isabelle Désurier Lafleuril, maire, donne lecture de la lettre de la **société CIDAUMAT** sollicitant l'acquisition du terrain de l'ancien stade municipal, route de Limoise. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, compte tenu de l'impact positif que pourrait effectivement avoir l'implantation d'une nouvelle entreprise.

Le Conseil municipal décide d'exprimer sa reconnaissance à **Monsieur Jean Verdier** pour son investissement au service de la commune durant ses deux mandats de maire de 1989 à 2001.

Madame le maire fait part aux membres du Conseil de la signature d'un compromis de vente du **fonds de commerce** entre Madame Annie Serre et Madame Muriel Désamais. D'importants travaux de rénovation seront engagés par la commune, propriétaire des murs.

Encouragé par la Communauté de communes qui entend promouvoir la filière bois énergie, le Conseil municipal estime qu'une **chaufferie utilisant des plaquettes bois** comme combustible pourrait permettre de chauffer l'école maternelle et les logements attenants.

Gérard Vernis